

Dans le document sur "les hôpitaux et les asiles d'aliénés dans les colonies," que le gouvernement du Canada a reçu dernièrement d'Angleterre, on établit comme règle qu'il "est nécessaire pour l'aération d'allouer par malade un espace de 1000 pieds cubes dans les quartiers communs, et 1500 pieds cubes dans les chambres individuelles, sous les climats tempérés."

Or, plusieurs des chambres individuelles (voir les mansardes du principal corps de bâtiment et les chambres des baraques attenant à la maison Richardson) ne contiennent pas la moitié de 1000 pieds cubes; quelques-unes d'elles, je crois, contiennent moins de 300 pieds, sont habitées par des malades malpropres, et manquent de ventilation.

L'état de ces mansardes et de ces baraques fait peu d'honneur au peuple et au gouvernement du Canada, et, à moins que les propriétaires de l'asile n'aient fait des remontrances au gouvernement sur l'envoi d'un aussi grand nombre de malades (ce qu'ils auraient fait à ce que m'a dit l'un d'eux), le même discrédit doit aussi les atteindre.

Le document auquel j'ai fait allusion plus haut insiste fortement sur la nécessité de procurer à l'aliéné divers moyens de s'occuper et de s'amuser.

Je suggérerais de construire un abri dans chacune des cours attenant à la maison Richardson pour garantir les aliénés de l'ardeur du soleil, lorsqu'ils sont dehors.

(Signé,

ROBERT HAMILTON,  
Commissaire.

16 septembre 1864.—J'ai visité aujourd'hui l'asile. Son extrême encombrement devrait être, dans mon humble opinion, une cause de malaise et de souffrance pour tous ceux qui sont soit directement soit indirectement intéressés dans l'établissement. Je crains que les chances de guérison pour un malade dans une pareille foule ne soient bien petites. Le nombre total est maintenant de 556 malades.

(Signé,

ROBERT HAMILTON,  
Commissaire.

A l'honorable William McDougall,  
Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie de certaines remarques que, comme l'un des commissaires chargés de la surveillance de l'asile des aliénés de Beauport, j'ai cru devoir consigner, à mes deux dernières visites, sur le registre que les commissaires ont à l'asile et où ils tiennent note de leurs visites d'inspection.

Les propriétaires de l'asile ont commencé la construction d'un nouveau bâtiment. Je demande la permission de suggérer très-respectueusement au gouvernement de prendre connaissance des plans, etc., etc., d'après lesquels on doit construire ce bâtiment, destiné aux aliénés envoyés à l'asile par l'autorité publique, afin que l'on prenne toutes les précautions relatives au confort, à la santé et à l'amusement (point très-important) des aliénés.

J'ai, etc.,

(Signé,

ROBERT HAMILTON.

Québec, 23 septembre 1864.

QUÉBEC, 5 janvier 1865.

Monsieur,—Les commissaires, considérant le grand encombrement de l'asile des aliénés de Beauport, croient de leur devoir de représenter très-respectueusement à Son Excellence le gouverneur-général, l'opportunité, la nécessité même de soulager l'asile en transférant temporairement à l'hospice que M. Wakeham vient d'établir sur le chemin de Ste. Foi, autant de malades que M. Wakeham en pourra recevoir, dans les conditions voulues de salubrité et de confort.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. LEMOINE,  
Secrétaire,

C. A. A. B.

A l'hon. William McDougall,  
Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.